

Chers Membres Vétérans.

Malgré le Covid encore bien actif, vous trouverez ci-joint le document pour votre inscription pour l'ESBC qui se déroulera du 19 au 27 juin 2021 à Berlin.

Comme vous pouvez le constater, j'ai choisi l'Hôtel Park Inn By Radisson.
Vous trouverez également diverses informations sous www.esbc2021.eu
Je vous informe également que nous utiliserons les pins prévus pour 2020 que je vous remettrai sur place.
Il va de soi que nous ne sommes pas à l'abri d'une annulation de la compétition face à la pandémie.

Merci de de respecter la date limite d'inscription au 10.01.2021.

Une assurance « annulation de voyage est recommandée »

Je vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année et surtout prenez soin de vous et vos proches.

Meilleures salutations sportives

Annexes : Règlement - Inscription

Fait le 14.12.2021 / Genillard Ralph-Yves

Règlement Participation au Championnat Européen Séniors de Bowling

« ESBC »

1. But et règlement

- 1.1. Participation des joueurs (ses) aux championnats seniors européens « l'ESBC » et aux frais pour cette compétition.
- 1.2. Règlement ESBC sont liés à l'inscription.
- 1.3. Règlement SB 50 seniors « art. 53 et suivant » règlent les points principaux sur l'engagement de (SB) pour les championnats d'Europe.
- 1.4. Les statuts de Swiss Bowling ainsi que le règlement SB 50 Séniors fait foi en cas de doute.

2. Validité

- 2.1. Validé par l'assemblée SB des délégués pour l'année à venir.

3. Inscription – indemnité

- 3.1. Tous joueurs et joueuses **dans l'année de ses 50 ans (31.12.2021)** et de nationalité Suisse ayant une licence SB valable peut y participer, en aucun cas un joueur (se) pourra représenter la Suisse lors de cette compétition sans l'accord écrit de SB.
- 3.2. L'inscription se fait auprès du responsable SB nommé par l'AG des délégués avec le formulaire officiel à disposition sur le site « SB Seniors » (aucun joueur ne peut s'inscrire individuellement auprès d'ESBC).
- 3.3. Inscriptions à SB seront terminées au plus tard le 10 janvier avant la compétition.
- 3.4. Le montant d'indemnité sur une participation éventuel SB est lié à l'inscription des Championnats Suisses seniors (uniquement pour les qualifiés). Art. 53.1.1 – A 3 Séniors H, - B 2 Séniors H, - 1 Vétéran, 2 Dames.
Dernière année

4. Participation

- 4.1. S'il y a un nombre maximum de joueurs par pays, SB prendra par ordre d'arrivée les inscriptions.
- 4.2. Hôtel, cérémonies d'ouverture/clôture, transport dans les bowlings, sont organisés par le pays organisateur et SB s'y réfère pour réserver.
- 4.3. SB s'occupera de la formation des Doublette et Triplette.

4.4. Un joueur (se) sur demande peut former son équipe doublette et triplette avec l'accord de ses partenaires.

5. Financement

- 5.1. Inscriptions = 230 euros par joueur (se) – (180 euros accompagnant)
- 5.2. Frais d'inscription à payer 100 % S/facture SB.
- 5.3. Frais de réservation « hôtel officiel » à payer 100 % S/facture SB.
- 5.4. Les autres frais, transport, assurances, repas, visites, etc. sont directement payés par le joueur (se) selon sa propre organisation (art. 53.1.5).
- 5.5. La facture SB est à régler au plus tard le 15 mai avant la compétition.
- 5.6. Remboursement : la demande doit parvenir par lettre recommandée 10 jours avant les dates des règlements en vigueur sur les remboursements ESBC.

5.7. Une assurance « annulation de voyage » est recommandée »

